

***Vous pouvez rencontrer
Mme KIHN Marie-Laure***

présente les lundis, mardis et jeudis

*Semaines paires : de 8 h à 9 h
Semaines impaires : de 16 h à 17 h*

***Vous pouvez la joindre par téléphone au
03 57 84 21 29***

***Ou la solliciter en vous adressant au personnel
médical ou soignant***

***Ou lui adresser un mail
assistante.sociale@asadialyse57.fr***



NÉPHROLOGIE | DIALYSE
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ
ASSOCIATION SAINT-ANDRÉ | METZ

**UNE ASSISTANTE
SOCIALE EST A
VOTRE DISPOSITION**



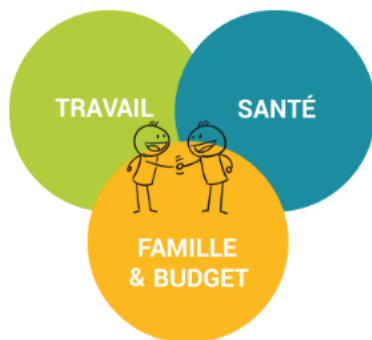
QUEL EST SON ROLE ?

A disposition des patients et de leur famille, l'assistante sociale a pour mission de les **orienter** et de les **soutenir** dans leurs démarches afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales qu'ils pourraient rencontrer.

L'assistante sociale se rend au chevet des patients ou propose un rendez-vous dans son bureau.

Après l'entretien, l'assistante sociale :

- **EVALUE**, en partenariat avec les équipes soignantes et médicales, l'ensemble des éléments de la situation médicale, administrative et sociale.
- **PROPOSE** aides, conseils et orientations susceptibles d'apporter des réponses aux difficultés en lien avec la maladie et la législation sociale.
- **ACCOMPAGNE** et **ASSURE** le suivi du patient en le guidant (ainsi que son entourage si nécessaire) dans ses démarches et/ou en le mettant en lien avec d'autres services (CPAM, Conseil Départemental, Caisses de retraites, associations, etc...)



DANS QUELS DOMAINES PEUT-ELLE AIDER LES PATIENTS OU LEUR FAMILLE ?

- **L'accès aux droits** : ouverture de droits à la MDPH (carte invalidité, allocation adulte handicapé...) aide à la complémentaire santé, aides sociales, protection juridique des majeurs, ...
- **Le maintien à domicile** : accompagnement à l'obtention d'aides à domicile (aide-ménagère, aide à la toilette, portage de repas, téléalarme...), renseignement de demandes d'aides financières, recherche d'un nouveau logement...
- **L'admission en EHPAD** (maison de retraite) : en fonction des indications médicales et soignantes, du patient et de sa famille, accompagnement dans la recherche d'une structure d'hébergement temporaire ou définitive adaptée.

L'assistante sociale est tenue au secret professionnel.

C'est en toute confidentialité que vous pouvez échanger avec elle.